

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 21 janvier 2013 à 18h30

La séance a été ouverte par Alain Faucuit, maire. 9 membres du conseil étaient présents, Josette Moutet a donné pouvoir à Alain Faucuit. Bertrand Remi est nommé secrétaire de séance

1) Les nouveaux statuts de la nouvelle Communauté de communes « Chassezac et Claysse, dite Pays des Vans en Cévennes » ont été adoptés à l'unanimité. Ces statuts avaient été approuvés à l'unanimité lors de la réunion plénière de la communauté de communes, le lundi 6 janvier 2014 aux Vans.

2) M. le Maire informe le conseil de la visite de la députée d'Ardèche Sabine Buis, le vendredi 14 février 2014 à 10h00 aux Vans.

3) Le dossier des profils de baignade du « Nassier » et du « pont de Gravières » a été reporté, la nouvelle communauté de communes prenant la compétence. Dans ce cas, une convention pourra être signée entre les trois communes concernées, soit Chambonas, Gravières et Les Salelles.

4) La convention du « Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées » (P.D.I.P.R.) entre la commune et le Conseil Général, a été approuvée à l'unanimité, après signalement de deux points :

- à préciser : « véhicules motorisés, voitures 4x4, quads, motos sont interdits sur l'ensemble des chemins piétonniers »
- modification à apporter au chemin dit de « La croix noire ». Le plan modifié a été joint à la convention

Le second sentier balisé conventionné est appelé « Le travers de l'outre ».

Un 3^{ème} sentier de randonnée de 16km de long est à l'étude et fera l'objet d'un complément de convention.

5) M. Bernard Bellecullée, 3^{ème} adjoint, a été nommé responsable des travaux sur la commune par la commission « Personnel » récemment réunie, et donc, responsable de l'activité de l'employé communal Damien Desolme.

6) La délibération sur le reste à réaliser en investissements sur voirie d'une somme de 12.600€ à régler à l'entreprise de travaux publics Colas, a été votée à l'unanimité

Fait aux Salelles, le 22 janvier 2014